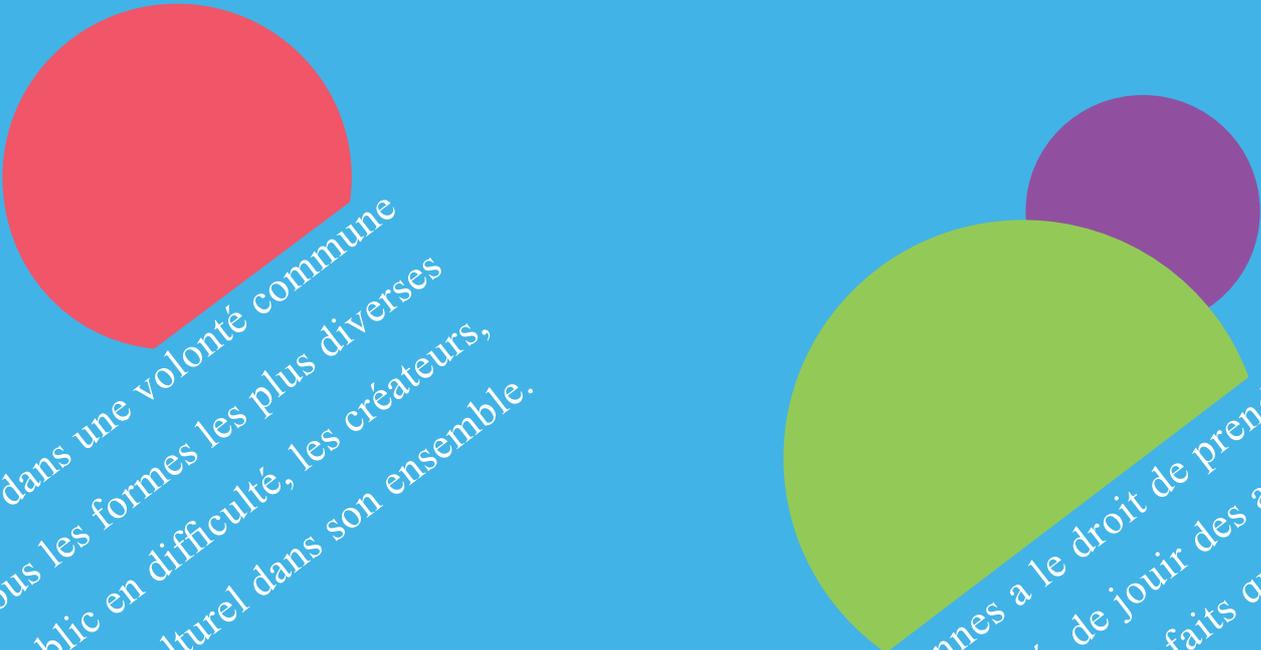




CULTURE JUSTICE

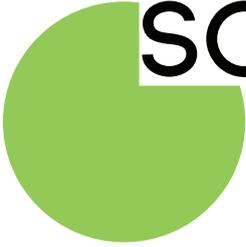
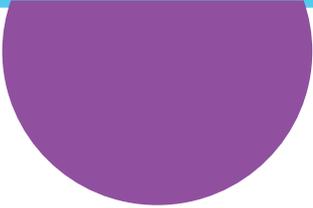
BRETAGNE



La culture émane de la communauté
production, ni ses bienfaits ne sauraient être
repose sur la participation la plus large
de biens culturels et aux décisions qu'

es se rejoignent dans une volonté commune
s en assurant, sous les formes les plus diverses
es entre un public en difficulté, les créateurs,
et le champ culturel dans son ensemble.

Toutes personnes a le droit de prendre part
à la communauté, de jouir des arts et de
ne et aux bienfaits qui en résultent
it à la protection des
la production
l'au



SOMMAIRE

PRÉSENTATION

INTRODUCTION

ORGANIGRAMME

PUBLICS DESTINATAIRES DE L'OFFRE CULTURELLE
POUR MIEUX COMPRENDRE LES FICHES PROJETS

1 - RENCONTRES ET CRÉATIONS ARTISTIQUES

2 - LES FORMES DE L'ART CONTEMPORAIN

3 - IMAGES DE JUSTICE

4 - MUSIQUE

5 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL MALOUGIN ET BD

6 - QUAND LE RAP RENCONTRE AIMÉ CÉSAIRE

7 - DE LA GRAVURE AU CONCERT

8 - TOUS EN PISTE

9 - DÉCOUVERTE DU THÉÂTRE

10 - QUARTIER LIVRE : LUTTER CONTRE L'ILLETRISME EN PRISON

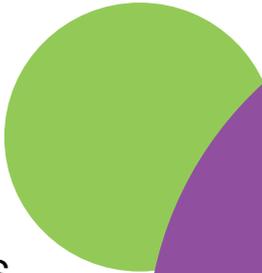
BIBLIOTHÈQUES EN PRISON

GLOSSAIRE

REMERCIEMENTS

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

CONTACTS



PRÉSENTATION

PROGRAMME CULTURE/JUSTICE

Les ministères de la Justice et de la Culture et de la Communication mènent depuis de nombreuses années une politique commune en faveur de l'accès à la culture de toutes les personnes placées sous main de justice, politique considérée comme un vecteur de revalorisation personnelle et d'insertion scolaire et professionnelle.

CETTE POLITIQUE S'APPUIE SUR :

- la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle ratifiée par la Communauté européenne le 18 décembre 2006.
- l'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui stipule que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, constitue un objectif national ».
- les articles D.443 à D.449-1 du code de procédure pénale qui prévoient l'accès des personnes détenues aux activités culturelles et socioculturelles.
- L'article D.518 du code de procédure pénale relatif au régime de détention des mineurs qui prévoit que le mineur détenu doit avoir « accès à des activités socioculturelles et sportives ou de détente adaptée à son âge ».

EN BRETAGNE

Ce partenariat interministériel se décline en une convention renouvelée en 2014 entre la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC), la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Grand-Ouest et la direction Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest (DIRPJJ GO).

Cette convention a pour objectifs la réalisation de projets culturels diversifiés visant la réinsertion des personnes sous main de justice et l'implication des partenaires culturels du territoire dans les projets d'établissement.

LA MISE EN ŒUVRE

- Pour les établissements pénitentiaires, elle repose sur un réseau composé de cinq coordonnateurs socio-culturels et deux chargées de missions régionales.

Les coordinations départementales

Les coordinations départementales sont rattachées à des structures socio-culturelles locales. Elles interviennent dans les établissements pénitentiaires en partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Chargées de la mise en œuvre de la programmation culturelle, elles couvrent l'ensemble des champs artistiques et toutes les dimensions de la culture : le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque, arts de la rue...), le livre et la lecture, le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, les arts plastiques et le patrimoine (musée, architecture, monuments).

Les missions régionales

Les missions régionales culture-justice et lecture-justice contribuent au développement culturel en milieu pénitentiaire aux côtés des coordonnateurs socio-culturels et en partenariat avec de nombreuses structures culturelles du territoire breton.

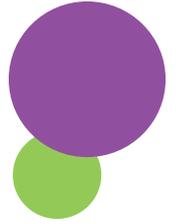
La mission régionale culture-justice est portée par la Ligue de l'Enseignement Bretagne. Elle vise à favoriser et accompagner la réalisation d'actions culturelles et d'insertion en direction des personnes placées sous main de justice.

La mission régionale lecture-justice, portée par l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne, contribue à la lutte contre l'illettrisme et à l'essor de la lecture en prison par l'accompagnement de l'offre de lecture des bibliothèques en partenariat avec les bibliothèques de lecture publique.

- Pour la protection judiciaire de la jeunesse, la mise en œuvre repose sur les Directions Territoriales Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor et Finistère et Morbihan.

Chaque direction territoriale impulse une dynamique de partenariat et de projet auprès des institutions culturelles de leur territoire. Elles concourent à la création du lien entre les professionnels de terrain et les services de médiation des établissements culturels afin de favoriser la découverte et l'appropriation des activités artistiques sous toutes ses formes (pratiques et techniques), vectrices d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

INTRODUCTION



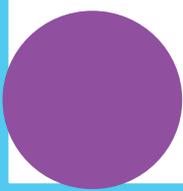
TÉMOIGNAGE :

Les publics sous main de justice, qu'ils soient mineurs ou majeurs, doivent pouvoir bénéficier, dans le cadre de leur parcours individualisé, d'actions artistiques et culturelles. Bien loin l'idée de proposer une « culture au rabais », il s'agit de rapprocher ces publics des dispositifs culturels de droit commun en s'attachant à développer des actions de qualité et de diversité équivalentes à celles qui sont menées avec l'ensemble de la population. L'art et la culture donnent l'occasion aux publics sous main de justice de partager et de s'approprier des valeurs communes culturelles, sociales et sociétales, valeurs constitutives du principe de citoyenneté. Ces actions permettent à ces publics de découvrir qu'ils sont capables de se construire ou de se reconstruire. C'est souvent une véritable stratégie du détour qu'il faut opérer pour favoriser la réussite de ces publics afin qu'ils reprennent confiance en eux. Les actions artistiques et culturelles permettent à ces publics de faire évoluer le regard qu'ils portent sur eux-mêmes et sur le monde qui les entoure. Elles créent une dynamique de groupe, propice à l'échange et à la socialisation. Elles

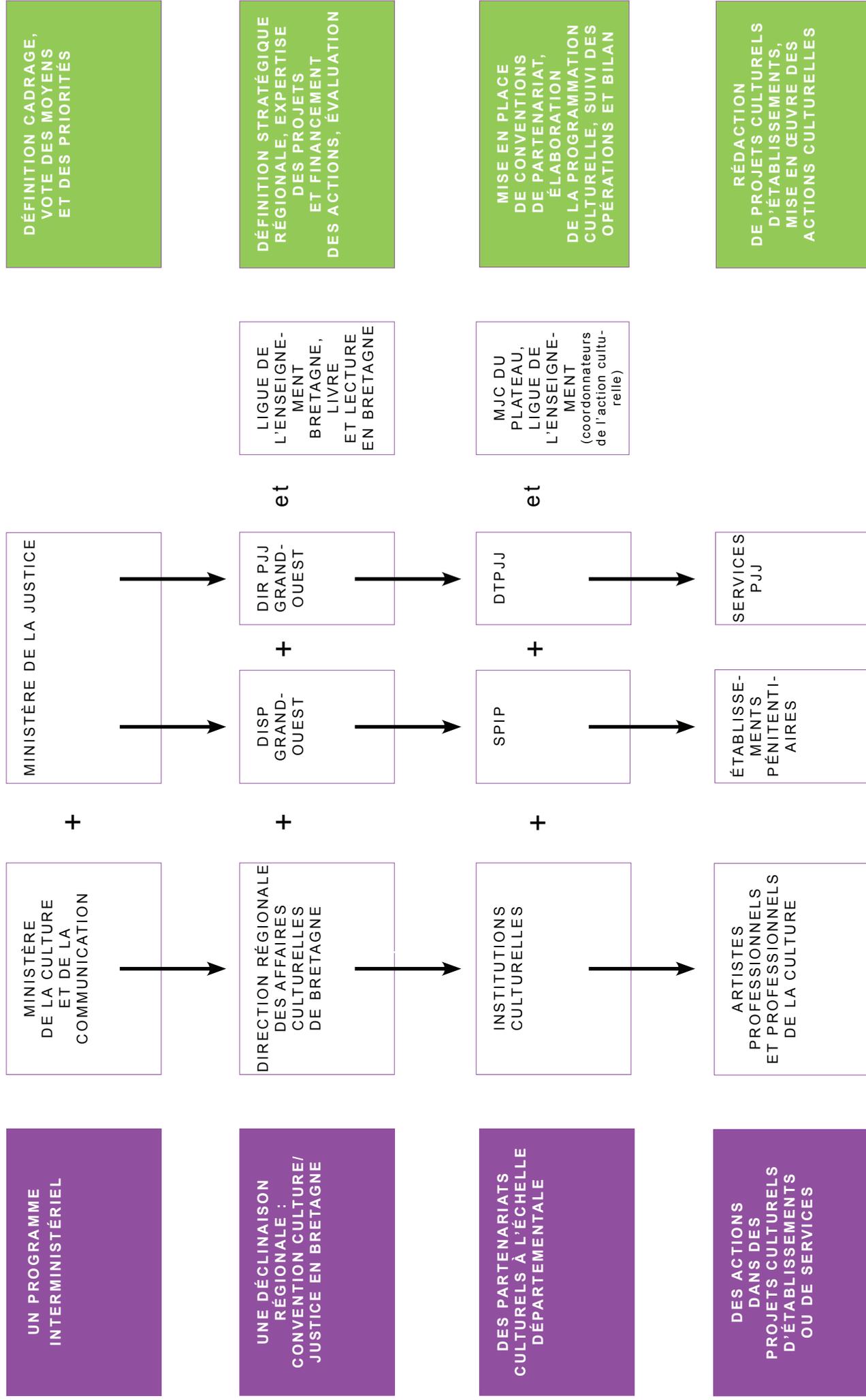
conduisent ces publics à se remobiliser autour d'un projet partagé et favorisent l'enrichissement de leur personnalité. Il s'agit aussi de susciter du désir, de donner du sens à la peine par un moment de retour sur soi et d'analyse de son parcours en élaborant un nouveau champ des possibles. Par leur dynamique citoyenne, elles concourent à la prévention de la délinquance en développant une pédagogie de la réussite, de la valorisation et de l'estime de soi. Elles mobilisent les publics autour d'une démarche de projet structurée, ouverte sur eux-mêmes et sur les autres. Proposer des actions artistiques et culturelles aux publics sous main de justice relève de la responsabilité collective de l'ensemble de la société. Il s'agit de donner à ces publics les conditions qui leur permettent d'engager un processus de changement. Afin qu'un retour positif soit possible au sein de la société, il s'agit de faire évoluer le regard de part et d'autre. Les actions culturelles et artistiques, qui participent pleinement au développement des liens entre le « dedans » et le « dehors », sont à même de largement y contribuer.



Patrick Facchinetti
Délégué général de Résonance Culture



ORGANIGRAMME



PUBLICS DESTINATAIRES DE L'OFFRE CULTURELLE

L'action ou le projet culturel aura une portée différente selon le type de public auquel il s'adresse (majeurs / mineurs) et selon le cadre judiciaire dans lequel l'action se déroule (détention, milieu ouvert). Il est donc fondamental pour les professionnels de la culture de connaître les publics destinataires des actions et les dispositifs.

Les personnes majeures placées sous main de justice sont suivies par l'administration pénitentiaire (AP) : soit en milieu ouvert, soit en milieu fermé dans un établissement pénitentiaire. Les mineurs sous protection judiciaire sont suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) dans le cadre de décisions judiciaires en placement ou en milieu ouvert. L'intervention éducative se poursuit dans le cadre de la détention.

I - Administration pénitentiaire (AP)

A/ Missions (Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, article 2)

Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées.

B/ Publics

Les personnes majeures placées sous main de justice sont soit prévenues, soit condamnées. Elles sont prises en charge par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Personne prévenue : personne en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Personne condamnée : personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive.

Les publics en quelques chiffres (au 1er octobre 2014 source : DISP de Rennes)

La population écrouée en Bretagne représente 7055 personnes, dont 382 femmes (5.4%) ; elle est répartie de la manière suivante : 20% de personnes prévenues et 80% de personnes condamnées.

La population suivie en milieu ouvert correspond à 20 804 personnes, dont 6.8% de femmes.

C/ Champs d'action

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ont été créés par le décret du 13 avril 1999. Le SPIP est un service à compétence départementale.

Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes détenues et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentes et post-sentencielles.

La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers : l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines, la lutte contre la désocialisation, la (ré)insertion des personnes placées sous main de justice, le suivi et le contrôle de leurs obligations.

Au sein d'un SPIP, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) mettent en œuvre ce suivi. Parmi ses missions, le directeur du SPIP assure le pilotage de la politique culturelle et nomme comme référent « culture » un ou plusieurs cpip et/ou un coordonnateur culturel.

Milieu fermé : terme générique pour l'ensemble des personnes détenues prises en charge et hébergées en milieu carcéral, qu'elles soient prévenues ou condamnées.

Milieu ouvert : terme générique pour l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche axée sur la responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par les SPIP, soit dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté...).

D/ Typologie des 7 établissements pénitentiaires de Bretagne

Maison d'arrêt (MA) : établissement qui reçoit les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à deux ans. MA de Saint-Brieuc, MA de Brest, MA de Vannes.

Centre de détention (CD) : établissement pour peine qui accueille les condamnés d'un an et plus considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. A ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la réinsertion.

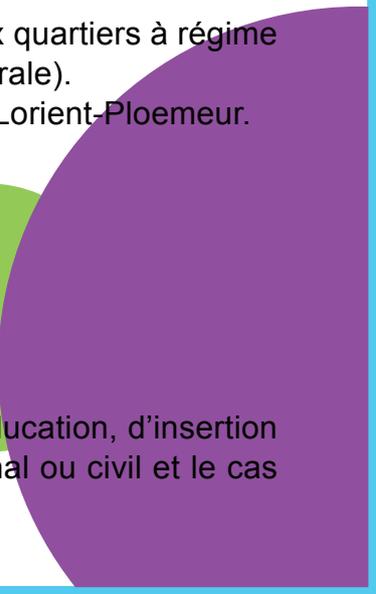
Centre pénitentiaire (CP) : établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régime de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

CP des femmes à Rennes, CP des hommes à Rennes-Vezin, CP hommes à Lorient-Ploemeur.

II - Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

A/ Missions

La PJJ, en lien avec les dispositifs de droit commun, conduit des actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des jeunes sous mandat judiciaire pénal ou civil et le cas échéant de leur famille.



Cette action se concrétise à travers des prises en charge assurées directement par le secteur public (SP) de la Protection judiciaire de la jeunesse, ou par le secteur associatif habilité (SAH) regroupant les établissements et services, habilités, contrôlés et financés par l'État.

Quelle que soit la décision d'un magistrat de la jeunesse, la prise en charge des jeunes assurée par les services de la PJJ poursuit un but éducatif, mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires en lien avec les partenaires de droit commun.

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante affirme la priorité de l'éducatif sur le répressif et marque la reconnaissance d'un droit à l'éducation pour les mineurs délinquants.

B/ Mesures judiciaires

Concernant **les mesures pénales**, l'ordonnance de 1945 prévoit un éventail de réponses (mesures éducatives, sanctions éducatives et peines) qui équilibrent la sanction pénale et l'éducation du mineur, ainsi que la protection de la victime et de la société. Une quinzaine de mesures pénales (contrôle judiciaire, liberté surveillée, réparation, sursis mise à l'épreuve, stage de citoyenneté, mesure d'activité de jour, placement...) composent aujourd'hui la palette des réponses éducatives au pénal.

C/ Typologie des services et des établissements

Les services et établissements sont variés et adaptés aux mesures encourues.

► **Les services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)** : ils assurent la prise en charge éducative des mineurs majoritairement délinquants, maintenus en milieu ouvert. Ils assurent, l'exercice des mesures d'investigation ordonnées par l'autorité judiciaire ; la mise en œuvre des décisions civiles et pénales; pour certains une permanence éducative auprès des tribunaux ; l'intervention éducative dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires (QM) ; enfin ils assurent la coordination de l'implication de la DPJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance.

► **Les services territoriaux d'insertion (STEI)** : ils assurent l'exécution de la mesure d'activité de jour créée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ils assurent également la mise en œuvre des modules acquisitions et mettent en place, sous la forme d'activités de jour permanentes, un ensemble structuré d'actions (culturelles, sportives, scolaires et professionnelles).

► **Les établissements de placement judiciaire et centres éducatifs fermés (EPE et CEF)** : ils assurent la mise en œuvre des mesures de placement judiciaire ordonnées, préparent et mettent à exécution, le cas échéant, des aménagements de peine.

Ils sont chargés d'évaluer les situations des mineurs accueillis, d'organiser la vie quotidienne, d'orienter et d'élaborer un projet individuel, d'accompagner chaque jeune dans des démarches d'insertion, d'assurer une mission de protection et de surveillance auprès de tout mineur placé, et le cas échéant, de contrôle du respect des obligations judiciaires.

- **Les établissements de placement éducatif (EPE)** : ils peuvent être constitués d'une ou plusieurs unités identifiant un type de prise en charge spécifique : hébergement collectif (UEHC) ; hébergement diversifié (UEHD) en familles d'accueil ou résidence sociale, « centre éducatif renforcé » (UE-CER), Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) chargée d'organiser des activités d'insertion.
- **Les centres éducatifs fermés (CEF)** : ils accueillent les mineurs de 13 à 18 ans placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945, dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve ou dans le cadre d'un aménagement de peine, à la suite d'une libération conditionnelle ou d'un placement à l'extérieur. Au sein de ces établissements, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

E/ La PJJ en quelques chiffres

► Le secteur public (SP) et le secteur associatif habilité de la PJJ (SAH) :

Les établissements et services de la PJJ en Bretagne sont composés :

D'un **secteur public** :

9 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO),
2 unités d'activités de jour (UEAJ) + 3 missions acquisition en UEMO,
4 unités de placement : collectif, diversifié, éducatif renforcé (CER).

D'un **secteur associatif** :

Sur le territoire 35-22 comme pour le 29-56, 6 associations habilitées justice.

Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor (35-22) :

- l'ARASS,
- l'ESSOR,
- l'ADPEP 35,
- Diagrama,
- la Sauvegarde de l'enfant à l'adulte 35,
- l'association départementale de la Sauvegarde de l'enfance 22.

Finistère et Morbihan (29-56) :

- la Sauvegarde 56,
- la Sauvegarde 29,
- l'UDAF 29,
- l'association SOS,
- l'association Saint-Yves,
- l'ARASS.

► **Les publics pris en charge par la PJJ (2014) :**

- En Bretagne, au cours de l'année 2014, les services publics de la protection judiciaire de la jeunesse ont suivi **4 286 jeunes** :
- **3 767 jeunes dans le cadre d'une mesure de milieu-ouvert**
(1 922 sur le Territoire 29-56 et 1845 sur le Territoire 22-35)
- **146 jeunes dans le cadre d'une mesure de placement**
(95 sur le Territoire 29-56 et 51 sur le Territoire 22-35)
- **326 jeunes en insertion**
(dont la moitié pris en charge sur une durée inférieure à 3 mois)
- **47 jeunes incarcérés**
(36 garçons au quartier mineurs de Brest et 11 filles au quartier mineures de Rennes)
- 20% des jeunes sont accompagnés dans un cadre civil et 80% le sont dans un cadre pénal.
- La répartition garçons/filles est identique sur les deux territoires.
82% de garçons contre 18% de filles. La part des filles augmente d'environ 1% chaque année.
- En termes d'âge, la moyenne reste stable : **16,5 ans.**
Plus de 20% des jeunes sont des jeunes majeurs.

POUR MIEUX COMPRENDRE LES FICHES PROJETS

Aide à la navigation :

Chacun des projets renvoie à un domaine d'expression artistique ou culturel principal représenté par l'un des pictogrammes ci-dessous.

Chaque action repose sur un ou plusieurs enjeux identifiés à l'aide des mots-clefs figurant en bas de chaque fiche projet :

PICTOGRAMMES



Spectacle vivant : musique - danse - théâtre - arts du cirque - arts de la marionnette



Arts visuels : arts plastiques - photographie - sculpture - design



Livre et lecture : conte - littérature - bande-dessinée

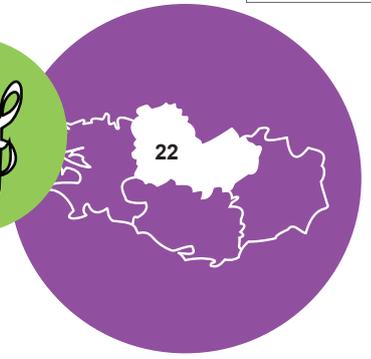


Cinéma et audiovisuel : fiction - documentaire - animation



Médias : presse - radio - télévision - journalisme - dessin de presse

RENCONTRES ET CRÉATIONS ARTISTIQUES



Pour répondre au double objectif d'ouverture culturelle sur la cité et de découverte d'un processus de création artistique, l'**association de développement culturel et artistique des Côtes d'Armor (Itinéraire Bis)** et le **SPIP 22*** ont imaginé, pour la **maison d'arrêt de Saint-Brieuc**, un projet autour de l'écriture et de l'illustration dans le cadre de la fête des mots familiers organisée par la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor. Des ateliers d'écriture et de mise scène ont été menés au sein de la maison d'arrêt par la compagnie Gazibul. Les personnes détenues ont ainsi participé à l'écriture du spectacle de la compagnie. Le spectacle « Le jour des cailloux », créé au sein des murs, a pu être diffusé au niveau du parloir afin que les per-

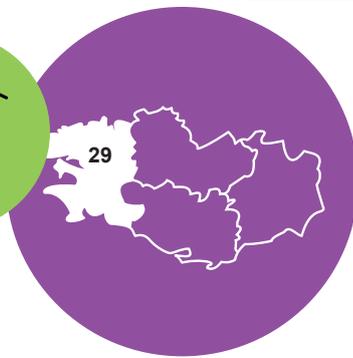
sonnes détenues et leurs familles puissent partager cette représentation. Un second temps fort a été conduit par l'artiste Izou, illustratrice, qui, pendant 4 journées, a travaillé avec les personnes détenues à la création d'autoportraits, à base de photos et de peintures. Les 10 personnes ayant suivi cet atelier ont pu remettre leur autoportrait à leur famille, également durant les parloirs. Les bénéficiaires de ces ateliers ont pu ainsi partager les processus de création de différents artistes, en étant acteurs et spectateurs des projets. Leur participation à ces projets artistiques est source de valorisation personnelle et les moments partagés au parloir étaient empreints d'une forte émotion.



le temps de la diffusion.

Travail sur l'image de soi
Maintien des liens familiaux

Un jeune homme qui a participé au projet d'autoportrait
 « Proposez-moi 100 autres ateliers, je participerai avec plaisir. »



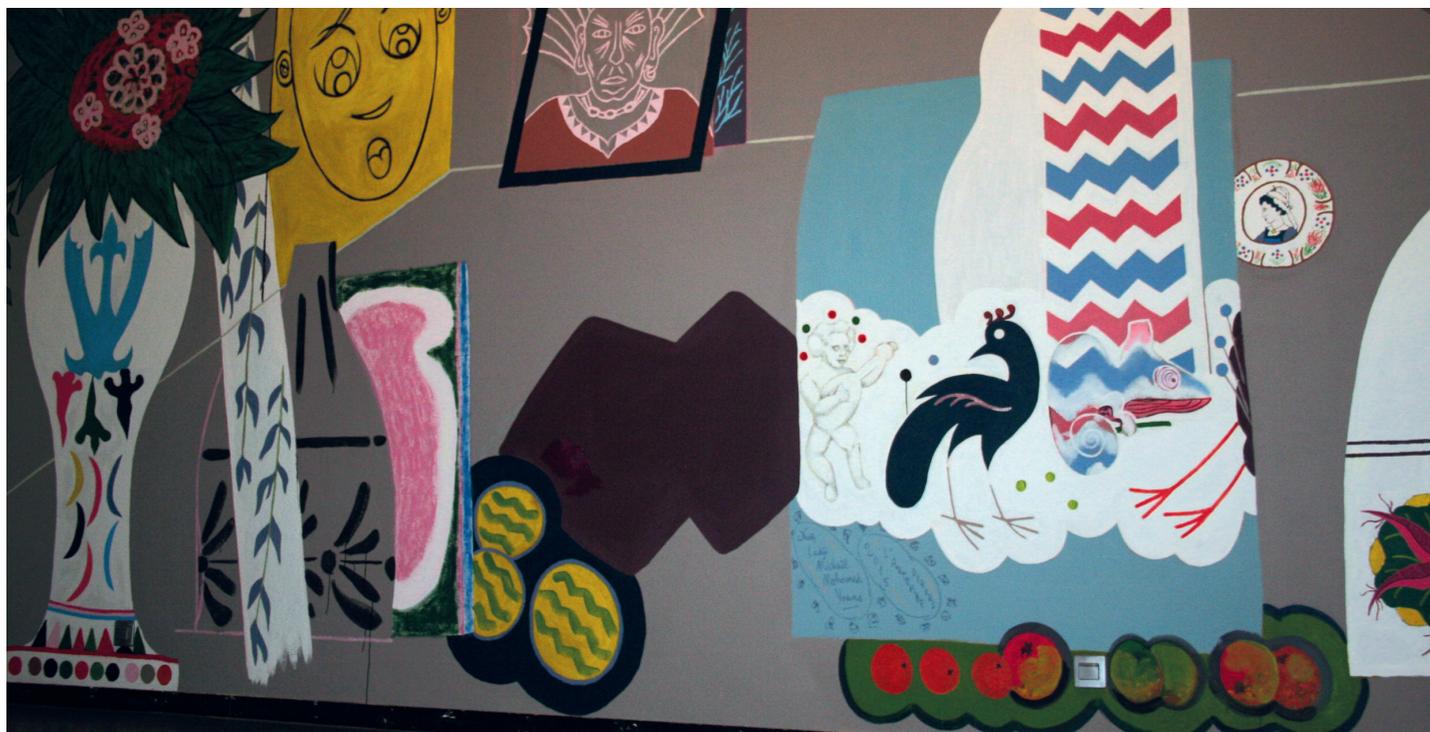
LES FORMES DE L'ART CONTEMPORAIN

Afin de sensibiliser à l'art contemporain les personnes détenues au sein de la [maison d'arrêt de Brest](#), [Passerelle, centre d'art contemporain](#), et le **SPIP 29*** ont imaginé un projet alliant acquisition de connaissances, ateliers de pratique et réalisation d'une fresque murale.

Les premiers ateliers ont permis, en s'appuyant sur l'exposition en cours au centre d'art, de présenter les courants artistiques contemporains et de proposer un exercice de création. Les personnes détenues ont ainsi réalisé des lampes en terre cuite, en s'inspirant des formes et des motifs présentés dans l'exposition.

Un second temps fort a été mené par Guillaume Pellay, artiste en résidence à Pas-

serelle. Sa pratique est éclatée en de multiples gestes et productions aux statuts et échelles variées et une grande part de son exercice de peinture est exécutée sur murs sous forme de graffitis. Au sein de la maison d'arrêt, il a travaillé avec les détenus à la création collective d'une grande fresque dans la salle de spectacle. Cette réalisation sert désormais de toile de fonds à l'ensemble de la programmation de diffusion. Les personnes ayant suivi cet atelier ont ainsi eu l'occasion d'expérimenter différentes techniques et de développer une expression plastique personnelle. Les bénéficiaires de cet atelier ont apprécié de pouvoir réaliser une production de grande envergure.



un extrait de la fresque

Appropriation
d'un espace de la détention
Expression personnelle
Création collective

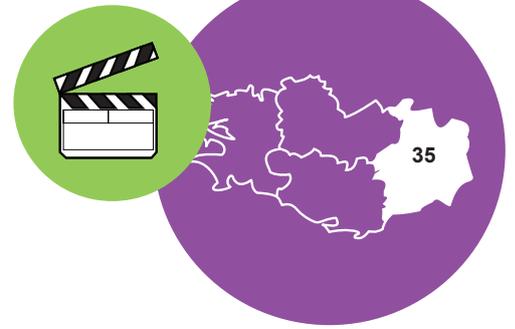
Des participants au 1^{er} atelier

« **Nous sommes satisfaits d'avoir réalisé des objets que l'on a pu offrir à nos familles.** »

FICHE PROJET 3

IMAGES

DE JUSTICE



Proposé par le **SPIP 35*** et **Comptoir du Doc**, association de promotion et de diffusion du cinéma documentaire, ce projet d'éducation à l'image au **centre pénitentiaire des femmes à Rennes** a porté à la fois sur un travail de programmation et de création d'une bande annonce.

Accompagnées par la réalisatrice Marianne Bressy, les participantes ont visionné les 10 films en compétition dans le cadre du festival Images de Justice 2016 afin de déterminer lequel serait projeté en présence du réalisateur devant l'ensemble de la détention. A la fin de chaque film, chacune était d'abord invitée à donner son appréciation personnelle, avant de réfléchir collectivement sur l'écriture docu-

mentaire (comment l'histoire est racontée, choix des plans/séquences, bande son, ...) et de débattre sur l'opportunité de programmer ou non chaque film.

Une seconde phase d'ateliers a été consacrée à la réalisation de la bande annonce du festival à partir des images des différents documentaires programmés. Les participantes ont ainsi pu s'initier à un logiciel de montage professionnel. Cet exercice de manipulation des images a permis d'ouvrir une réflexion plus large, de faire notamment le parallèle avec la manière dont l'information est présentée à la télévision et de s'interroger sur l'éventuelle influence du montage sur le sens de l'information.



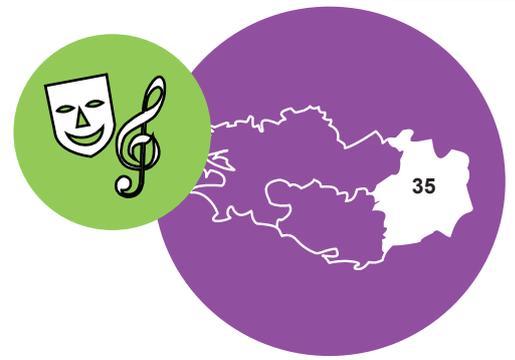
Une participante

« Pour moi, voir tous ces films c'était comme une plongée en immersion et j'y repensais souvent en cellule après. Je crois maintenant que je ne regarde plus les documentaires de la même façon, j'ai un œil plus critique, je suis attentive à des choses que je ne voyais pas avant. »

Education à l'image
et aux médias
Lien dedans dehors

FICHE PROJET 4

CRÉATION MUSICALE



Un projet partenarial et pluriannuel ambitieux a été initié en 2015 par le **SPIP 35*** et 4 structures culturelles, en direction des personnes détenues au [centre pénitentiaire de Rennes-Vezin](#). Dans une démarche globale de développement de l'accès à la musique, l'[Orchestre symphonique de Bretagne](#), [Le Jardin moderne](#), [L'Antipode MJC](#) et l'[association des Transmusicales](#) ont conçu conjointement un projet associant ateliers de pratique, diffusion de concerts, formation scénique et technique et conférences thématiques. Parallèlement, l'acquisition de 5 ordinateurs et d'un parc de micros destinés à la création musicale permettent le développement des cours de chant et de musique assistée par ordinateur (MAO) ainsi que l'enregistrement

en condition de studio. L'attribution d'un local dédié, le studio « Sound From » permettra au projet de s'ancrer dans la durée. Cette démarche globale offre aux participants l'occasion de mettre à profit le temps de l'incarcération pour acquérir de nouvelles compétences, pour partager différents univers musicaux en rencontrant artistes et acteurs culturels et s'initier à une pratique artistique. Par toutes ces facettes, ce projet favorise la responsabilisation des individus au sein d'un projet collectif, propose du lien social pour lutter contre le sentiment d'isolement des personnes détenues et offre une réelle opportunité de partager un processus complet de création artistique.



répétition plateau

Appropriation d'un espace de la détention
Création d'un nouvel espace culturel
Formation

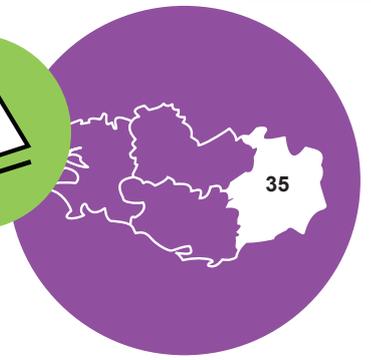
Catherine Gloaguen, coordonnatrice culturelle, en charge de la mise en œuvre du projet

« **La forte mobilisation des détenus sur les stages et temps de scène, leurs témoignages et la joie collective exprimée font que les objectifs sont complètement atteints et conforte la dynamique partenariale entamée.** »

PATRIMOINE

ARCHITECTURAL

MALOUGIN ET BD

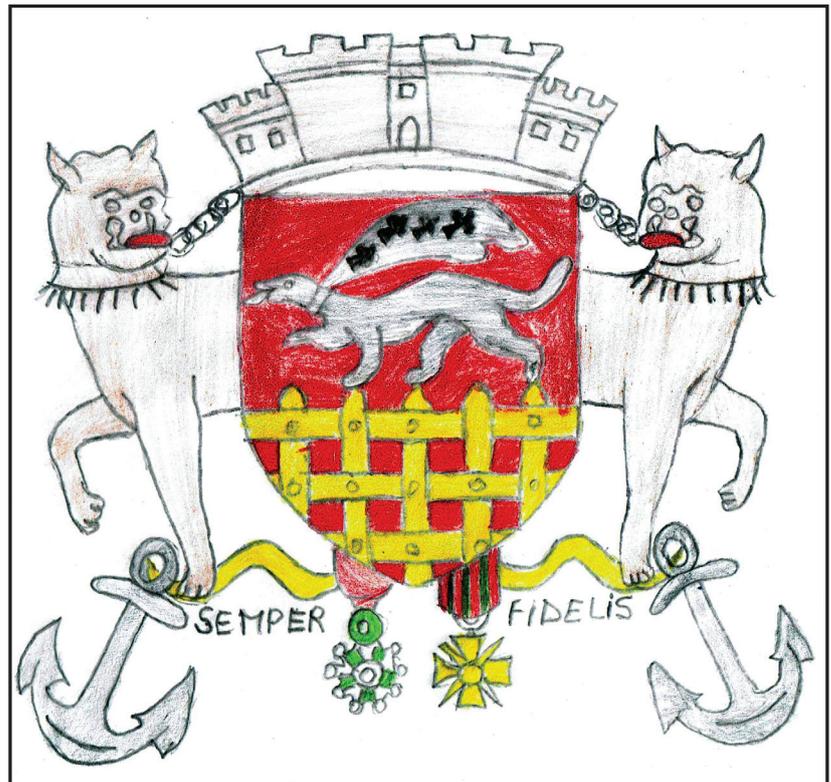


Avec l'ambition de permettre à des personnes détenues à la [maison d'arrêt de St Malo](#) d'explorer le patrimoine local, le **SPIP 35***, les [Archives municipales](#) et le [festival Quai des Bulles](#) ont construit un projet à travers des approches croisées.

Ce parcours autour de l'architecture malouine a débuté par une conférence-projection retraçant la construction intra-muros de St-Malo. Il s'est enrichi, pour trois détenus ayant obtenu une « permission de sortir », par une visite de la ville menée par une guide-conférencière. Les photos qui y ont été prises ont ensuite été exploitées dans l'atelier dessin, mené par Laëtitia Rouxel. La dessinatrice a accompagné les participants dans la construction d'un story board et a réalisé elle-même le travail de mise en page. Chaque participant a été destinataire de trois exemplaires de la BD réalisée. Enfin, la rencontre avec Alain Goutal, auteur invité sur le festival Quai des Bulles, a été l'occasion pour les participants d'avoir un retour, par un

professionnel, sur leur travail d'amateur et les échanges ont été fructueux.

Au-delà de la découverte du patrimoine malouin et de l'initiation à la bande dessinée, ce projet a ainsi permis aux personnes détenues de rencontrer le processus de création d'artistes professionnels.

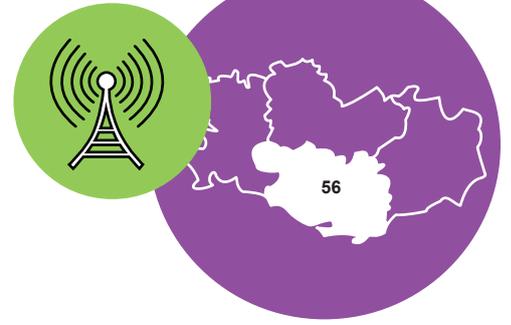


dessin du blason de la ville de Saint-Malo réalisé pour la bande dessinée «Cave canem».

Alain Goutal, auteur

« Mon ressenti ? Tout d'abord ce sentiment étrange d'une immersion dans le cinquième parallèle, où tout répond à un code strict, encadré, obligé ... Puis la chaleur qui arrive, la parole, les paroles, les dessins, les planches de BD ... Les bouquins, les sourires, les rires, l'échange, tout se met en place, sans méfiance ... Les bavards et les taiseux, tous s'observent, tous m'observent, des humains ensemble tout simplement ... Alors oui j'ai apprécié cette rencontre, merci de le leur dire ... »

QUAND LE RAP RENCONTRE AIMÉ CÉSAIRE



Afin de proposer une ouverture sur différents modes d'expression, le **SPIP 56*** et **Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient** (MAPL) ont conçu, en direction des personnes détenues au **centre pénitentiaire de Ploemeur**, un projet musical en lien avec la proposition artistique du duo Arm (rappeur) et Olivier Mellano (musicien), « Cahier d'un retour au pays natal ». Il s'agit d'une lecture musicale d'extraits de l'œuvre poétique d'Aimé Césaire, à partir de laquelle ont été construits des ateliers d'écriture, de musique et de chant. Avec l'accompagnement de Loïc Renault (Arm), les participants ont réalisé un ou plusieurs textes, découvert les définitions de base nécessaires à la compréhension du rap et travaillé à l'interprétation de leurs propres textes. Les créations des participants ont ensuite été enregistrées et compilées

sur un CD. Des collaborations se sont mises en place entre personnes détenues et intervenants artistiques et culturels ; les participants les plus expérimentés en interprétation ont aidé les plus novices dans leurs premiers pas face au micro. Alliant démarches individuelles et

temps d'échanges collectifs, ces séances ont été l'occasion de se confronter au processus de création artistique et de favoriser la liberté de parole et d'imagination.

*Cahier
d'un retour
au pays natal*

AIMÉ CÉSAIRE

PRÉSENCE AFRICAINE  poésie

couverture



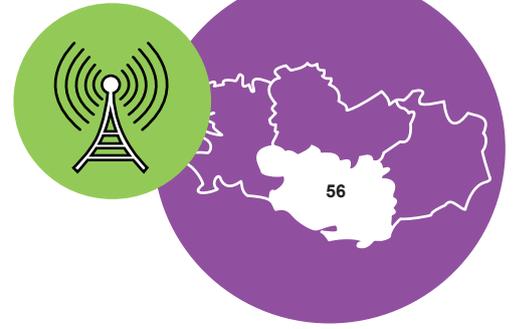
micro

Arm, intervenant rappeur

« Les textes d'Aimé Césaire [sont comme] une poésie charnelle qui évoque la liberté et la résistance... des thèmes qui trouvent une résonance particulière en prison. »

Travail sur l'estime
de soi
Vivre ensemble
Valorisation des
compétences personnelles

DE LA GRAVURE AU CONCERT



Dans le cadre de la programmation annuelle d'action culturelle mise en œuvre à la [maison d'arrêt de Vannes](#), le [SPIP 56*](#), l'[Echonova](#) (lieu de musiques actuelles) et [La Maison édition](#) ont porté conjointement un projet original permettant aux personnes détenues volontaires de découvrir l'univers musical de Lætitia Sheriff et de s'initier à la technique de la gravure en vue de produire les affiches du concert de cette artiste, pour la fête de la musique, au sein de l'établissement pénitentiaire.

Dans un premier temps, Lætitia Sheriff est venue échanger sur les thématiques abordées au sein de son nouvel opus : Pandemonium (capitale de l'enfer) et Solace (apaisement).

Les stagiaires ont ensuite été accompagnés par les illustrateurs pour la création des affiches, en lien avec cette rencontre artistique. Le projet s'est clos sur le concert de Lætitia Sheriff, donné sur le terrain de sport. Parallèlement, une sortie culturelle à l'Echonova a été organisée avec trois personnes détenues afin qu'elles puissent découvrir une salle de spectacle, en visiter les coulisses, les loges et les régies techniques (son, lumière). Très apprécié, ce type de sortie permet de susciter l'envie de retourner dans ce lieu à la sortie de prison et de se sentir plus à même de fréquenter des lieux de diffusion et de spectacle.



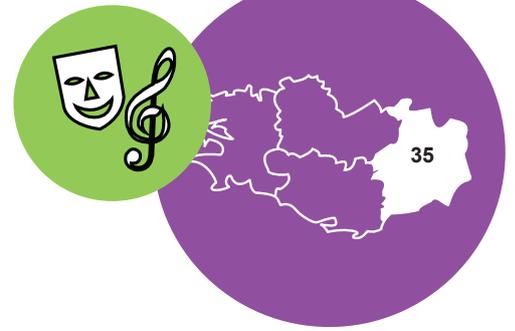
exemples de création d'affiche

Jean-Marie Flageul, intervenant de l'atelier gravure

« Les participants ont découvert le dessin et la mise en place des lettres en caractère mobile. L'atelier s'est très bien déroulé et 5 personnes en ont bénéficié, avec un résultat assez étonnant. Les objectifs ont été bien atteints et les différents participants ont été très assidus et motivés. »

Travail sur l'estime de soi
Valorisation des
compétences personnelles

TOUS EN PISTE



En partenariat avec l'**Unité éducative d'activités de jour** (UEAJ) de Rennes, l'**association AY-ROOP** a construit un parcours de découverte et de pratique des arts du cirque en direction de jeunes accompagnés par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Dans un premier temps, plusieurs modules d'ateliers ont été menés par différents artistes circassiens dont Etienne Saglio, Tanguy Simmoneaux, Cécile Metral ou Benoît Fauchier. Les jeunes participants ont ainsi pu découvrir la diversité des disciplines (fil, bascule, roue allemande, manipulation d'objet...) ; ces séances de pratique ont été un bon moyen d'encourager l'estime de

soi, la confiance dans les autres, la créativité et la maîtrise du corps. La seconde phase du projet vise à approfondir la technique de la roue allemande et à aboutir à une petite forme de création. Afin de compléter ce parcours, une sensibilisation autour des métiers techniques du spectacle vivant et une sortie au spectacle sont programmées dans le cadre du festival de cirque du printemps 2016.

Les techniques des arts du cirque étant variées et aisément adaptables, la progression est très vite ressentie, ce qui favorise l'épanouissement individuel et collectif. Chaque participant a ainsi pu découvrir des potentialités ignorées.



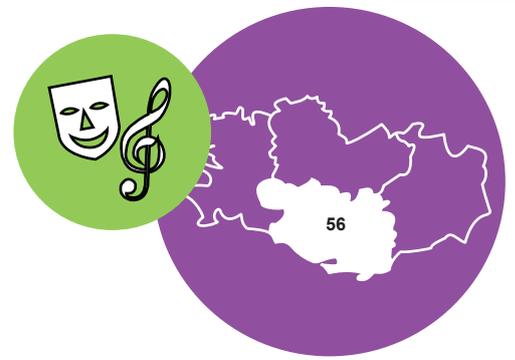
apprentissage de la roue allemande

Freedy Bazylewicz, professeur technique à l'UEAJ à propos de l'atelier de bascule

« La présence des 3 artistes (Sébastien Armengol, Chloé Derrouaz et Lucho Smit) a permis de sécuriser progressivement les jeunes dans les différentes expériences de chute. Très intéressant travail sur les notions de confiance et de dualité, de rapport à l'autre et de sécurité. »

Lien dedans-dehors
Travail sur la confiance
en soi

DÉCOUVERTE DU THÉÂTRE



Le **Théâtre de Lorient**, centre dramatique national, et les **services de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ)**, construisent depuis deux ans un parcours alliant pratique théâtrale et parcours du spectateur en direction de jeunes accueillis au sein de l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Lorient. Le projet s'inscrit en cohérence avec la programmation de la saison artistique du Théâtre de Lorient. Chaque venue au spectacle est préparée en amont par des ateliers menés par des comédiens intervenants (ateliers d'écriture, exploration du plateau par l'utilisation de son corps, ...). Des analyses scéniques du spectacle sont proposées et illustrées par des vidéos, des photos, des maquettes du décor, etc. La visite du théâtre et l'accompagnement permanent d'une personne du service des relations avec le public permettent aux jeunes de se familiariser avec le lieu et de se sentir ras-

surés dans un milieu qui peut leur sembler difficile d'accès. Afin de renforcer le travail partenarial et de faciliter la compréhension partagée des différents professionnels mobilisés (éducateurs, artistes, professionnels du théâtre) sur ces projets, un temps d'échange est programmé en avril 2016. Ce module de deux jours, alliant spectacle et atelier de pratique, sera l'occasion, pour les éducateurs des services de la PJJ, de vivre eux-mêmes la médiation qui pourrait être ensuite proposée aux jeunes qu'ils accompagnent.



Théâtre de Lorient

Lien dedans-dehors
Travail sur la
confiance en soi

«*Témoignage d'un éducateur UEHC sur la formation organisée en avril 2016*
C'était à la fois une découverte des sens, une découverte intellectuelle et une réflexion qui fait «pont» avec ma profession.»

QUARTIER LIVRE : LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN PRISON

L'établissement public **Livre et lecture en Bretagne** développe un projet régional autour du livre et de la lecture, intitulé « Quartier Livre », pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans les **7 établissements pénitentiaires bretons**.

Ce projet mené sur deux années s'appuie sur le concept du « Facile à lire », qui consiste à travailler sur la présentation des livres, sur leur choix, sur leur médiation, pour les rendre accessibles aux personnes les plus en difficulté avec la lecture, et développer chez elles le goût du livre et de la lecture. C'est aussi l'occasion de travailler avec les enseignants des prisons sur la question de la lutte contre l'illettrisme.

En 2015, les enseignants et les coordonnateurs culturels des prisons bretonnes ont été sensibilisés au Facile à lire par une formation dispensée

par Bibliopass, et des ouvrages Facile à lire ont été acquis par les bibliothèques des 7 établissements pénitentiaires.

Afin de toucher les personnes détenues les plus éloignées du livre et de la lecture, l'objectif est également que ces livres « Facile à lire » soient proposés hors des murs de la bibliothèque, dans d'autres endroits de la prison fréquentés par les détenus. Des meubles spécifiques sont donc conçus en 2016, et des actions de médiation réalisées par des compagnies théâtrales permettront de les faire connaître aux personnes détenues.

La Maison d'arrêt de Saint-Brieuc, où le partenariat avec la bibliothèque municipale et avec l'équipe enseignante est bien installé, accueillera également l'auteure nantaise Laurence Vilaine en résidence d'écrivain.



bibliothèque de rue conçue par
Charles Motte pour le Centre
Pénitentiaire des Femmes de Rennes

Agnès LE MORVAN, Ouest France, 29 février 2016

« Costumes, chemises rouges, casque de cyclomoteur, à la main, valises remplies de livres, Philippe Languille et Laurent Menez, de la compagnie Udre-Olik font irruption dans la salle de rédaction du magazine Citad'elles, du centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. « On dirait les Daft Punk ! » lance une détenue. De leur valise, ils sortent des livres, pour lire des extraits, mimer, jouer Hyacinthe et Rose de François Morel, Le sport de Serre, Mon cher papa, où des auteurs parlent de leur père... »

Lutte contre l'illettrisme
Facile à lire

BIBLIOTHÈQUES EN PRISON

La bibliothèque est un lieu obligatoire en détention, d'après le code de procédure pénale (article D-441.2)

« Chaque établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont mis gratuitement à la disposition des détenus. »

En Bretagne, les 7 établissements pénitentiaires disposent tous au moins d'une bibliothèque, qui propose à toutes les personnes détenues des livres, mais aussi parfois des CD et des DVD.

La bibliothèque est souvent le seul lieu de culture en détention, en tout cas c'est toujours le seul lieu culturel pérenne ; à ce titre, c'est bien souvent dans la bibliothèque que se tiennent rencontres d'auteurs, ateliers d'écriture et autres activités culturelles pour les personnes détenues.

Qui s'occupe des bibliothèques au quotidien ?

Les bibliothèques sont gérées au quotidien par des auxi-bibliothécaires détenus, nommés par l'administration pénitentiaire. N'ayant pas vocation à rester, le turn-over des auxis est souvent très important.

Qui sont les partenaires de ces bibliothèques ?

Les bibliothèques publiques, localement, sont des maillons indispensables au bon fonctionnement des bibliothèques en détention. Par convention, les bibliothèques partenaires, municipales ou départementales, prêtent des ouvrages en nombre, participent à la formation des auxi-bibliothécaires et proposent des temps d'animation.

Témoignage de bibliothécaires partenaires

« Lire en prison est plus difficile que lire à l'extérieur en raison de la promiscuité et du bruit. Dans une maison d'arrêt, les détenus sont plusieurs par cellule. C'est pourquoi il leur est difficile de se concentrer pour lire, surtout si la télévision est allumée en permanence par les codétenus. Les lectures s'orientent donc surtout vers les livres nécessitant un temps de concentration



la médiathèque de la prison des femmes, à Rennes

limité, ou pouvant être interrompus facilement. Les BD, beaux livres et les témoignages ont beaucoup de succès pour cette raison. Bien sûr, les bibliothécaires de l'extérieur sont là aussi pour proposer des lectures variées, mais il faut rester réaliste et adapter le fonds à ce public particulier, mouvant et insaisissable. »

Gaëlle LARHER
Eric SANVOISIN,
Bibliothèque de Saint-Brieuc



GLOSSAIRE*

CD (centre de détention) : établissement pour peine

CNL (Centre national du Livre)

CP (centre pénitentiaire) : entité pénitentiaire regroupant plusieurs établissements (maison d'arrêt, établissement pour peine, quartier semi liberté)

DAP (direction de l'administration pénitentiaire) : direction centrale du ministère de la Justice

DIRPJJ (direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse) : service déconcentré du ministère de la Justice intervenant à l'échelon interrégional

DISP (direction interrégionale des services pénitentiaires) : service déconcentré du ministère de la Justice intervenant à l'échelon interrégional

DRAC (direction régionale des affaires culturelles) : service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication agissant à l'échelon régional

DTPJJ (direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse) : service déconcentré du ministère de la Justice intervenant à l'échelon régional

EPE et **CEF** (établissement de placement éducatif et centre éducatif fermé) : assurent la mise en place des mesures de placement, mettent à exécution des aménagements de peine, proposent des activités d'insertion. Le CEF accueille les mineurs placés et offre un contrôle pédagogique et un suivi éducatif renforcé

MA (maison d'arrêt) : établissement pénitentiaire où sont détenues des personnes condamnées à des peines inférieures à 2 ans ou en attente de jugement

QPA (quartier pour peines aménagées) : quartier où les détenus bénéficient d'un accompagnement renforcé vers la sortie

SPIP (service de probation et d'insertion pénitentiaire) : service déconcentré du ministère de la Justice intervenant à l'échelon départemental

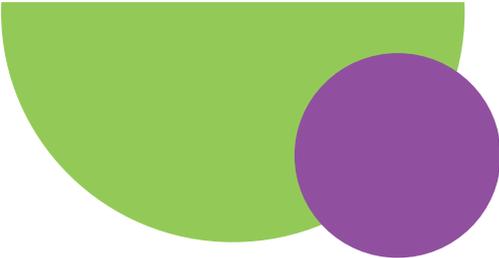
STEMO (service territorial éducatif de milieu ouvert) : prend en charge des mineurs majoritairement délinquants maintenus en milieu naturel

UEAJ (unité éducative d'activités de jour)

UEHC (unité éducative d'hébergement collectif)

UEMO (unité éducative en milieu ouvert)

REMERCIEMENTS



Le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et le ministère de la Justice pour leur appui,

La direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC),

La direction régionale des affaires culturelles de Normandie : Ariane Le Carpentier, Margaux Hamel, Nathalie Hamon et Sébastien Picault (DRAC),

La direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (DISP) et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Bretagne (DTPJJ) pour leur coopération en faveur du programme Culture/Justice,

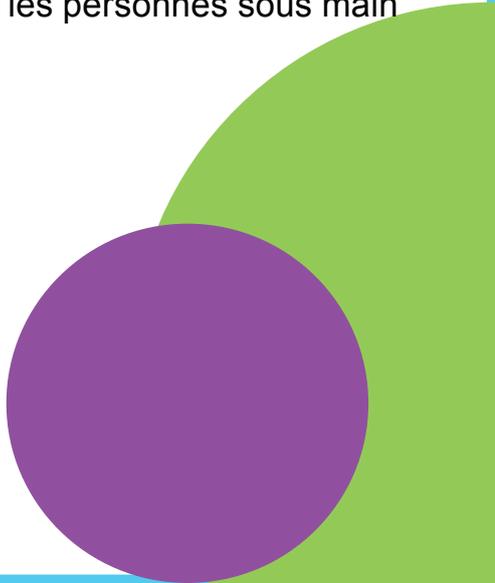
La Ligue de l'enseignement Bretagne et Livre et Lecture en Bretagne, pour la contribution à la réflexion et à l'animation de cette action,

La Ligue de l'enseignement du Finistère, La Ligue de l'enseignement d'Ille et Vilaine, La Ligue de l'enseignement du Morbihan et la MJC du Plateau,

Le comité éditorial réuni autour de cette publication,

Les coordonnateurs d'actions socio-culturelles départementaux et les personnels des SPIP des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan pour la conception et la mise en œuvre des actions au quotidien,

Les institutions culturelles, les services du ministère de la Justice, les collectivités territoriales et les associations locales à l'initiative de projets ainsi que les personnes sous main de justice.



CRÉDITS

PHOTOGRAPHIQUES

SPIP 22/MJC du Plateau	RENCONTRES ET CRÉATIONS ARTISTIQUES
SPIP 29/La ligue de l'enseignement 29	LES FORMES DE L'ART CONTEMPORAIN
Comptoir du Doc	IMAGES DE JUSTICE
SPIP 35/La ligue de l'enseignement 35	CRÉATION MUSICALE
SPIP 35	PATRIMOINE ARCHITECTURAL MALOUIN ET BD
SPIP 56/La ligue de l'enseignement 56	QUAND LE RAP RENCONTRE AIMÉ CÉSAIRE
SPIP 56/La ligue de l'enseignement 56	DE LA GRAVURE AU CONCERT
Héline Lhamri	TOUS EN PISTE
Théâtre de Lorient	DÉCOUVERTE DU THÉÂTRE
Livre et lecture en Bretagne	QUARTIER LIVRE : LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN PRISON

CONTACTS

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

DRAC Bretagne
Service action territoriale et politiques interministérielles
Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre, CS 24405, 35044 Rennes
Claire Gasparutto, conseillère Action territoriale et politiques interministérielles
☎ 02 99 29 67 89 / cat.bretagne@culture.gouv.fr

DISP Grand Ouest
18 bis, rue de Châtillon, CS 23131, 35031 Rennes
Pascal Lecuyer, adjoint au chef du DPIPFR :
☎ 02 56 01 67 29 / pascal.lecuyer@justice.fr
Ornelle Sec, référente culture et sport :
☎ 02 56 01 68 38 / ornelle.sec@justice.fr

DIRPJJ Grand Ouest
DTPJJ 35-22 : 19A, rue de Châtillon, BP 73172, 35031 Rennes
Sandrine Debray, conseillère technique territoriale :
☎ 02 99 31 36 37 / sandrine.debray@justice.fr
DTPJJ 29-56, 1, avenue du Braden Bâtiment B 29196 Quimper
Nadine Rolland, responsable des politiques institutionnelles :
☎ 02 98 52 24 60 / nadine.rolland@justice.fr

MISSIONS RÉGIONALES pour les établissements pénitentiaires

Elise Gosselin, chargée de mission culture-justice
Ligue de l'enseignement Bretagne
45, rue du Capitaine Maignan, 35000 Rennes
☎ 0297211743 / 0610677401 / egosselin@ligue56.fr

Christine Loquet, chargée de mission lecture-justice
61 boulevard Villebois Mareuil, 35000 Rennes
☎ 02 99 37 77 58 / 06 37 56 84 34
Christine.Loquet@livrelecturebretagne.fr

COORDONNATEURS CULTURELS DÉPARTEMENTAUX pour les établissements pénitentiaires

Cyrille Cantin, coordonnateur culturel, SPIP des Côtes d'Armor
30 rue de Paris, B.P 4606, 22 046 Saint-Brieuc Cedex 2
☎ 02.96.77.28.47 / Cyrille.Cantin@justice.fr

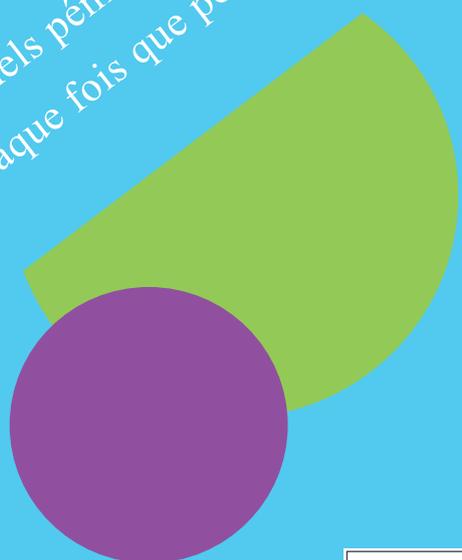
Léna Le Du, coordonnatrice culturelle, SPIP du Finistère
18 bis, Rue Maupertuis 29200 Brest
☎ 02.98.33.65.65 / Lena.Le-Du@justice.fr

Anne-Héloïse Botrel-Kerdreux, coordonnatrice culturelle pour
le centre pénitentiaire des femmes de Rennes et la maison d'arrêt de Saint-Malo
Anne-Sophie Lacour, coordonnatrice culturelle pour le centre pénitentiaire des hommes de Rennes-Vezin
SPIP d'Ille-et-Vilaine

2 rue Micheline Ostermeyer, CS 91115, 35011 Rennes Cedex
☎ 02.56.01.65.65 / anne-heloise.botrel@ligue35.org / anne-sophie.lacour@ligue35.org

Emmanuelle Le Ménach / elemenach@ligue56.fr, coordonnatrice culturelle pour la maison d'arrêt de Vannes
et **Sonia Hervochon** / animation@ligue56.fr, coordonnatrice culturelle pour le centre pénitentiaire de Ploemeur,
SPIP du Morbihan
9, rue Jules Legrand, 56100 Lorient
☎ 02.97.35.04.66

ure et
vise essentielle
oriser la réinsertion des
arager les prestations culturelles
oriser le rôle des personnels pénitentia
sensibiliser et associer, chaque fois que possible,



La culture émane de la communauté
production, ni ses bienfaits ne sauraient é
repose sur la participation la plus large
de biens culturels et aux décisions qu



es se rejoignent dans une volonté commune
s en assurant, sous les formes les plus diverses
es entre un public en difficulté, les créateurs,
t le champ culturel dans son ensemble.



Toutes personnes a le droit de prendre part
la communauté, de jouir des arts et d
ne et aux bienfaits qui en ré
à la protection des
production
l'au

